

ALPHABÉTISATION

FRANÇAIS

DÉFINITION DU DOMAINE D'EXAMEN

ÉTAPE 3

MISE À JOUR
NOVEMBRE 2001

ALPHABÉTISATION

FRANÇAIS

DÉFINITION DU DOMAINE D'EXAMEN

ÉTAPE 3

**MISE À JOUR
NOVEMBRE 2001**

Direction de la formation générale des adultes
Service de l'évaluation des apprentissages

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 2001 — 01-00939

ISBN 2 - 550 - 38456-3

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 2001

TABLE DES MATIÈRES

1	Présentation	1
2	Conséquences des orientations du programme d'études sur l'évaluation sommative.....	2
3	Contenus notionnels et habiletés du programme d'études aux fins d'une évaluation sommative.....	3
	3.1 Contenus notionnels	3
	3.2 Habiletés	4
4	Tableau de pondération	6
5	Comportements observables.....	7
6	Justification des contenus notionnels, des habiletés et de leur pondération.....	9
7	Spécification des épreuves	10
	7.1 Type d'épreuves	10
	7.2 Durée.....	10
	7.3 Matériel.....	10
	7.4 Note de passage	10
8	Références bibliographiques	11

DÉFINITION DU DOMAINE D'EXAMEN

PROGRAMME D'ÉTUDES : ALPHABÉTISATION

FRANÇAIS

1 PRÉSENTATION

La présente définition du domaine d'examen a été rédigée aux fins de l'évaluation sommative pour la troisième étape. Elle décrit et organise les éléments essentiels et représentatifs du *Guide de formation sur mesure en alphabétisation* et, plus particulièrement, ceux qui ont trait au *français*. Elle se fonde sur le programme, mais elle ne peut, en aucun cas, le remplacer. Elle assure la correspondance entre le programme et l'épreuve nécessaire à l'évaluation sommative.

La définition du domaine d'examen est utilisée dans la préparation d'épreuves valides d'une version à une autre, d'une année à une autre, ou encore d'une commission scolaire à une autre en tenant compte du partage des responsabilités entre le ministère de l'Éducation et les commissions scolaires.

2 CONSÉQUENCES DES ORIENTATIONS DU PROGRAMME D'ÉTUDES SUR L'ÉVALUATION SOMMATIVE

Orientations

Par le programme, on veut permettre à l'adulte d'agir de façon autonome, en utilisant des situations de la vie quotidienne comme des occasions privilégiées d'apprentissage.

L'apprentissage du français se fait à partir de thèmes ou de situations concrètes portant sur l'acquisition de contenus notionnels.

Les contenus notionnels en ce qui concerne le français ont pour objet de permettre à l'adulte d'acquérir et de développer les habiletés liées à la lecture et à l'écriture.

Par le programme, l'adulte devra apprendre à lire à partir de textes à caractère expressif, informatif ou incitatif. De plus, ceux-ci doivent être significatifs et à la portée de l'adulte.

Par le programme, l'adulte devra apprendre à écrire afin de pouvoir communiquer dans différentes situations de la vie courante.

Conséquences

Au moment de l'évaluation sommative, on devra vérifier la capacité de l'adulte à agir de façon autonome en utilisant des situations de la vie quotidienne.

Par l'évaluation sommative, on mesurera les contenus notionnels préalables en ce qui concerne le français. Les tâches évaluatives doivent être liées à des thèmes ou à des situations concrètes.

Au moment de l'évaluation sommative, on devra mesurer les habiletés de l'adulte à connaître, à comprendre et à appliquer dans le domaine de la lecture et de l'écriture.

Les tâches évaluatives en fait de lecture devront se faire à l'aide de textes à caractère expressif, incitatif ou informatif. De plus, ces textes devront être diversifiés et significatifs.

Au moment de l'évaluation sommative, on proposera à l'adulte des situations de la vie courante auxquelles il ou elle pourrait avoir à faire face, et ce, afin de vérifier ses habiletés à écrire des mots et des phrases signifiants. De plus, nous évaluerons les notions acquises.

3 CONTENUS NOTIONNELS ET HABILITÉS DU PROGRAMME D'ÉTUDES AUX FINS D'UNE ÉVALUATION SOMMATIVE

3.1 **Contenus notionnels**

Lecture

Code lexical

- Vocabulaire

Code syntaxique

- Ponctuation
- Rôle du verbe et du sujet

Technique

- Ordre alphabétique

Contenu de l'information

- Sélection de l'information dans le texte

Écriture

Code lexical

- Orthographe des mots

Code grammatical

- Féminin des noms et des adjectifs
- Pluriel des noms et des adjectifs
- Homophones

Code syntaxique

- Sujet et verbe
- Nature des mots
- Personnes du verbe
- Majuscule au début de la phrase et point à la fin

Technique

- Calligraphie et espacement des mots

Contenu de l'information

- Respect du sujet
- Respect du nombre de phrases demandées

3.2 **Habilités**

Connaître

Lecture

L'habileté se traduira par la connaissance d'un élément du code lexical, tel que le vocabulaire, ainsi que d'un élément du code syntaxique, soit la ponctuation.

Écriture

L'habileté se traduira par la connaissance de l'orthographe des mots et de certains éléments du code grammatical.

Comprendre

Lecture

L'habileté se traduira par la compréhension d'un élément du code syntaxique, tel que le rôle du verbe et du sujet, à l'aide de textes à caractère expressif, incitatif ou informatif.

L'adulte devra être capable de comprendre des textes à caractère expressif, incitatif ou informatif.

Écriture

L'habileté se traduira par la compréhension de certains éléments du code grammatical et syntaxique.

Appliquer

Lecture

L'habileté se traduira par l'application d'une technique telle que placer des mots en ordre alphabétique.

Écriture

De façon générale, l'habileté se traduira par la capacité d'écrire des textes à caractère expressif, incitatif ou informatif. Pour ce faire, l'adulte devra :

- orthographier correctement les mots;
- accorder correctement en genre et en nombre les noms et les adjectifs;
- utiliser les homophones (a/à, on/ont, son/sont);
- structurer des phrases (sujet et verbe);
- mettre la majuscule au début de la phrase et le point à la fin;
- calligraphier lisiblement et espacer les mots;
- respecter le sujet;
- respecter le nombre de phrases demandées.

4 TABLEAU DE PONDÉRATION

CONTENUS NOTIONNELS HABILETÉS	LECTURE 40 %	ÉCRITURE 60 %
<p>CONNAÎTRE</p> <p>30 %</p>	<p>Code lexical - vocabulaire</p> <p>Code syntaxique - ponctuation</p> <p>(1) 10 %</p>	<p>Dictée</p> <p>Code lexical - orthographe des mots</p> <p>Code grammatical - féminin des noms et des adjectifs - pluriel des noms et des adjectifs - homophones</p> <p>(4) 20 %</p>
<p>COMPRENDRE</p> <p>45 %</p>	<p>Code syntaxique - rôle du verbe et du sujet</p> <p>Contenu de l'information - sélection de l'information dans le texte</p> <p>(2) 25 %</p>	<p>Notions</p> <p>Code grammatical - féminin des noms et des adjectifs - pluriel des noms et des adjectifs - homophones</p> <p>Code syntaxique - sujet et verbe - nature des mots - personnes du verbe</p> <p>(5) 20 %</p>
<p>APPLIQUER</p> <p>25 %</p>	<p>Technique - ordre alphabétique</p> <p>(3) 5 %</p>	<p>Production écrite</p> <p>Code lexical - orthographe des mots</p> <p>Code grammatical - accord en genre et en nombre - homophones</p> <p>Code syntaxique - sujet et verbe - majuscule au début de la phrase et point à la fin</p> <p>Technique - calligraphie et espacement des mots</p> <p>Contenu de l'information - respect du sujet - respect du nombre de phrases demandées</p> <p>(6) 20 %</p>

5 COMPORTEMENTS OBSERVABLES

Importance des items

↑ Numéros des cases (dimensions) du tableau de pondération
↓

Lecture

- (1) À partir d'un texte significatif à caractère expressif, incitatif ou informatif d'environ 325 mots et dont les phrases comprennent en moyenne 15 mots, l'adulte sera capable :
- 2 % - de repérer les mots selon les familles de mots;
 - 2 % - d'associer des mots selon le sens;
 - 2 % - à partir d'un choix, de remplacer deux mots différents dans deux phrases distinctes;
 - 2 % - d'associer une définition à un mot tiré du texte;
 - 2 % - de reconnaître les signes de ponctuation dans deux phrases tirées du texte.
- (2) À partir du même texte, l'adulte sera capable :
- 3 % - de désigner le groupe sujet et le groupe verbe d'une phrase;
 - 2 % - de choisir parmi quatre énoncés celui qui correspond au rôle du groupe sujet et celui qui correspond au rôle du groupe verbe;
 - 20 % - de sélectionner de l'information dans le texte afin de répondre à des questions.
- (3) L'adulte sera capable :
- 5 % - de placer en ordre alphabétique quatre mots tirés du texte.

Écriture

- (4) Dans une dictée d'environ 40 mots, dont la majorité sont tirés du vocabulaire fonctionnel, l'adulte sera capable :
- 20 %
- d'orthographier correctement tous les mots;
 - d'accorder en genre et en nombre les noms et les adjectifs;
 - d'écrire correctement les homophones.
- (5) Au cours d'une épreuve portant sur les notions, l'adulte sera capable :
- 1 %
- de changer le sujet d'une phrase à partir d'un choix;
- 1 %
- de changer le verbe d'une phrase à partir d'un choix;
- 1 %
- de repérer le verbe dans une phrase;
- 2 %
- de donner la définition du nom;
- 1 %
- de reconnaître les noms propres d'une phrase;
- 4 %
- de remplacer quatre noms par il, elle, ils ou elles;
- 3 %
- de changer le genre de trois groupes de mots;
- 1 %
- de désigner la phrase dont le pluriel du nom et de l'adjectif est bien écrit;
- 2 %
- de changer le nombre de deux noms et de deux adjectifs;
- 1 %
- dans deux phrases données, d'accorder en nombre deux noms;
- 3 %
- à partir de phrases, d'employer correctement les six homophones suivants : a/à, on/ont et son/sont.
- (6) Parmi les trois sujets qui lui seront proposés, le premier à caractère expressif, le deuxième à caractère incitatif et le troisième à caractère informatif, l'adulte devra en choisir un et faire une production écrite de sept phrases complètes dans laquelle il ou elle sera capable :
- 7 %
- d'orthographier correctement tous les mots;
 - d'accorder en genre et en nombre les noms et les adjectifs;
 - d'utiliser les homophones (a/à, on/ont, son/sont);
- 6 %
- de structurer les phrases (sujet et verbe);
- 1 %
- de mettre la majuscule au début de chaque phrase et le point à la fin;
- 1 %
- de calligraphier lisiblement et d'espacer les mots;
- 2 %
- de respecter le sujet;
- 3 %
- de respecter le nombre de phrases demandées.

6 JUSTIFICATION DES CONTENUS NOTIONNELS, DES HABILITÉS ET DE LEUR PONDÉRATION

Dans le programme d'alphabétisation, les objectifs visés à la troisième étape sont abordés dans une perspective fonctionnelle, et ce, aussi bien en ce qui concerne la **lecture** qu'en ce qui a trait à l'**écriture**. Considérant qu'un objectif préalable est un objectif qui doit être atteint avant de passer à une étape ultérieure, nous avons retenu tous les objectifs préalables (P) de la troisième étape.

Cependant, pour la production écrite, nous avons retenu un objectif de la première étape, soit la calligraphie, et un autre de la deuxième, soit la majuscule au début de la phrase et le point à la fin. Nous considérons qu'il est toujours important de tenir compte de ces derniers, car ce sont des habiletés que l'adulte doit continuer à développer et à maintenir.

Pour ce qui est des contenus notionnels, nous avons relevé un plus grand nombre de préalables dans le cas de l'apprentissage de l'écriture. Nous avons aussi tenu compte de l'importance des préalables, de la durée de l'enseignement, du degré de difficulté et de l'utilisation subséquente de ces préalables.

Nous avons donc pondéré les contenus notionnels comme suit :

- lecture : 40 p. 100;
- écriture : 60 p. 100.

En ce qui a trait aux habiletés, nous avons accordé les pourcentages suivants :

- connaître : 30 p. 100;
- comprendre : 45 p. 100;
- appliquer : 25 p. 100.

7 SPÉCIFICATION DES ÉPREUVES

7.1 Type d'épreuves

Lecture

L'épreuve de lecture aux fins de l'évaluation sommative est une épreuve écrite individuelle.

Écriture

L'épreuve d'écriture aux fins de l'évaluation sommative est une épreuve écrite de trois parties.

7.2 Durée

Lecture

Cette épreuve a une durée maximale de 45 minutes.

Écriture

Cette épreuve est divisée en trois parties :

- la première consiste en une dictée et a une durée maximale de 30 minutes;
- la seconde consiste à évaluer des notions et a une durée maximale de 30 minutes;
- la troisième consiste en une production écrite et a une durée maximale de 75 minutes.

7.3 Matériel

L'utilisation d'un dictionnaire de la langue française, d'une grammaire et d'un précis de conjugaison est **permise** uniquement pour la production écrite. L'utilisation de dictionnaires spécialisés (de synonymes, d'antonymes, d'anglicismes, etc.) de notes personnelles ou de tout autre document est **INTERDITE**.

7.4 Note de passage

La note de passage est de 60 sur 100 pour l'ensemble des épreuves de français.

8 RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES. *Guide de formation sur mesure en alphabétisation, Cahier 1, Les aspects fondamentaux du Guide*, 3^e éd., Québec, gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation, Service de l'alphabétisation, 1996, 34 p.

DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES. *Guide de formation sur mesure en alphabétisation, Cahier 2, Français*, 3^e éd., Québec, gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation, Service de l'alphabétisation, 1996, 257 p.

